

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019 à 20H

PRÉSENTS et PROCURATIONS : Bernard NOUALY, Alain BOS, Laurence SEYCHAL (procuration Sophie GUIRON, Karine MAZAT, Grégory ROSTAIND,

ABSENTS : Gérard COURTIAL, Daniel FAYARD

• APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

• SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

- ✓ A.S.V : 40 €
- ✓ APE : 77 €
- ✓ Amis de ST JEAN : 180 €
- ✓ Amical des pompiers : 200 € soit : 100 € (VERNOUX) 100 € (CHALENCON)
- ✓ CASTELVIVE : 30 €
- ✓ Amis Résidence Beauregard : 50 €
- ✓ Chasse : 80 €
- ✓ Pêche : 20 €
- ✓ Collège : 60 €/élèves (10 élèves inscrits en 2018-2019) : 600 €
- ✓ Commune du TEIL : 100 € (soutien à la commune, suite séisme)

Après délibération les subventions sont votées à l'unanimité

• TAXE ORDURES MENAGERES 2019/LOCATAIRES LOGEMENTS COMMUNAUX

Maison GABION :	111 €
Thomas :	138 €
Emmanuel :	79 €
Sous mairie :	79 € (de février à décembre 2019)
Auberge :	194 €

Après délibération le recouvrement des taxes est voté à l'unanimité.

• INDEMNITES TRESORIERES PUBLICS

Indemnités trésoriers pour l'année 2019 : 226 €

- Résultat du vote :
 - 5 contre
 - 1 abstention

Après délibération le Conseil décide de ne pas verser ces indemnités.

- **RENOUVELLEMENT CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE » F.O.L/ECOLE**

Proposition de reconduire la convention pour 2019-2020.

. Suite aux excellents résultats de l'année dernière, il est proposé de reconduire la convention dont le montant est de 120 €.

Après délibération le Conseil décide à l'unanimité le renouvellement de la convention.

- **NOUVELLES ADHESIONS DE COMMUNES AU SIVOM CRUSSOL-PAYSDE VERNOUX**

Les 4 communes suivantes demandent à être rattachées au SIVOM.

- BEAUCHASTEL
- ST FORTUNAT SUR EYRIEUX
- LA VOULTE SUR RHÔNE
- ST VINCENT DE DURFORT

Le SIVOM accepte de les intégrer, avec l'accord des 24 communes déjà intégrées.

Après délibération le Conseil Municipal de ST JEAN CHAMBRE accepte à l'unanimité que ces 4 communes rejoignent le SIVOM.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Affaire DUFERT

L'assistante sociale de Mme DUFERT plaide en sa faveur pour que le Conseil accepte d'accorder une remise gracieuse d'un mois de loyer sur les sommes dues (1860 €).

Malgré la mauvaise foi évidente de ce locataire, le Conseil n'accepte pas la remise d'un mois de loyer, mais accepte de faire un geste.

Le Conseil accepte à l'unanimité une remise gracieuse en abaissant la dette à 1500 €.

- ✓ Antenne SFR

Le propriétaire de la parcelle sur laquelle sera hébergée l'antenne-relais est en cours de négociation avec l'opérateur.

- ✓ Don d'un piano

Un habitant de St Jean Chambre fait don de son piano de marque « PLEYEL » à la commune. Ce généreux don est accepté et il sera mis à la disposition des enfants de notre école dans la salle « Balmont »

- ✓ Logement au dessus de l'école.

Suite à la pose tardive du compteur d'eau de l'appartement, le locataire doit nous rétrocéder la somme de 256.70 €, somme qui a été réglée par la mairie.

Le locataire accepte et souhaite régler cette somme en 3 mensualités.

Après délibération le Conseil accepte à l'unanimité le recouvrement en 3 mensualités.

✓ Compteur LINKY

Notre délibération a été annulée par le Tribunal Administratif de Lyon.

✓ Mur quartier Lamy

Demande classée sans suite par le conseil municipal. Une lettre sera adressée aux intéressés.

✓ Logement Gabion

Le devis présenté par la Sté Chieze, pour la fourniture et la pose de la fenêtre manquante, d'un montant de 734,40 € TTC, est validé par le conseil.
Le projet de remplacer la chaudière fioul par une chaudière à granulés, est annulé. La locataire du logement n'y étant pas favorable.

✓ Dégâts neige

Une des cheminées du bâtiment qui abrite l'école, s'est effondrée suite aux chutes de neige, provoquant des infiltrations d'eau dans le logement. Dans l'urgence, des réparations ont dues être réalisées. Une déclaration de sinistre a été envoyée à l'assurance.

✓ Vœux 2020

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 18 janvier à 18h00.

Fin du Conseil : 22H30

Prochain conseil le : non défini